

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : 10/03/2021

Nombre de membres présents : 15

Date d'affichage : 10/03/2021

Nombre de suffrages exprimés : 15

L'AN DEUX MIL VINGT et UN le SEIZE MARS à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle d'animation rue du Moulin sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Gilles DUBESSY, Christelle LAFFAY, Daniel CHAUD, Isabelle DESSEIGNE, Michel GIRERD, Julien BOLVY, Elisabeth CHARLERY, Gilles PUIPIER, Stéphanie MAGAT, Fabrice DUREL, Chrystelle BALME, Boris RABOUTOT, Catherine MAINAND, Jérôme DURAND, Vanessa GIRERD.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Mme Vanessa GIRERD

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2021

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du 23 février 2021, le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 23 février 2021.

1) Présentation par vidéo-projection par Mme Christelle LAFFAY du Compte Administratif Commune 2020 et compte de gestion 2020 du Receveur Municipal

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :

Section de Fonctionnement :

Les Recettes réelles de l'exercice s'élèvent à	1 656 586.08 €
Les Dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à	<u>1 226 079.15 €</u>
Soit un excédent de	420 506.93 €
Tenant compte du report de l'excédent antérieur de	316 346.09 €

Le résultat global de fonctionnement de l'exercice 2020 présente un excédent de

+736 853.02 €

Réparti de la façon suivante sur 2020

- c/ 1068 Investissement	:	199 586.17 €
- c/ 002 Report en Fonctionnement	:	537 266.85 €

Section d'Investissement :

Les Recettes réelles de l'exercice s'élèvent à	1 556 100.14 €
Les Dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à	<u>1 550 820.50 €</u>
	5 279.64 €

Soit

En outre, les restes à réaliser s'élèvent :

en recettes à	0.00 €
en dépenses à	<u>504 738.00 €</u>
	- 504 738.00 €

Monsieur le Maire sort de la salle Mme Christelle LAFFAY demande avez-vous des questions, suite à la projection des comptes : pouvons-nous procéder au vote du CA :

Qui est pour ? 14 Qui est contre ? 0 Qui s'abstient ? 0

Monsieur le Maire revient en séance.

COMPTE DE GESTION 2020 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Après avoir repris la présidence Monsieur le Maire soumet au conseil les Comptes de Gestion 2020 de la Commune, dressé par Monsieur Jérôme CHAMBOSSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **approuve** les Comptes de Gestion 2020 du Budget « Commune », dressés par Monsieur Jérôme CHAMBOSSE, Receveur Municipal.

Affectation du Résultat 2020

Après avoir constaté les résultats des Comptes Administratifs 2020 du Budget principal de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter les résultats comme suit :

Budget Principal « Commune »

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élevant à 736 853.02€

le Conseil Municipal décide de l'affectation suivante :

- c/ 1068 Investissement : 199 586.17 €
- c/ 002 Report en Fonctionnement : 537 266.85 €

Taux des Impôts Locaux 2021

Monsieur le Maire propose pour 2021 les valeurs des taux des impôts locaux à savoir :

	2020	2021
Taxe foncière sur les propriétés Bâties :	17.41 %	28.44 % (dont 11.03 % du département)
Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties :	38.76 %	38.76 %

Le Conseil après avoir délibéré :

13 pour 2 abstentions

Budget Primitif 2021 -Commune-

En Fonctionnement

Les Dépenses et les Recettes s'équilibrent à 1 489 536.85 €

Il est proposé de porter l'ouverture de crédit « **fournitures scolaires** » de l'Ecole Publique à 40 € par élève comme en 2020.

Pour les subventions municipales aux différentes Sociétés et Associations il est proposé au Conseil :
D'attribuer le même montant que 2020

En Investissement

Les Dépenses et les Recettes s'équilibrent à 1 553 413 € y compris les restes à réaliser qui s'élèvent en recettes à 0 € et en dépenses à 504 738 €.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

2) SUBVENTION 2021 à l'ECOLE PRIVEE ST. FERREOL SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que suite à la transformation du contrat simple en contrat d'association de l'Ecole Privée Saint-Ferréol, la commune doit participer sous forme de subvention, aux dépenses de fonctionnement de cette école sur la base du coût d'un élève de l'école publique.

A ce titre, le coût moyen d'un élève de l'Ecole publique s'est élevé à 768.59 € pour l'année 2020.

L'effectif de l'Ecole privée Saint Ferréol au 31/12/2020 était de 135 élèves dont 43 de l'extérieur, soit 92 élèves originaires de St- Forgeux.

Le montant global de l'aide à l'Ecole Privée au 01/01/2021 serait de :

768.59 € x 92 élèves = 70 710.55 €

à déduire :

- coût de l'agent de service :	6 639.08 €
- coût entretien des extincteurs 2020	88.20 €
- coût de l'Adjoint technique	85.17 €
- Assurance du personnel	<u>688.86 €</u>
	7 501.31 €

soit une subvention nette 2021 de : 63 209.24€

Le versement de la subvention se fera en deux fois, 50 % au mois de Juillet et 50 % au mois d'octobre.

Le Conseil approuve à l'unanimité .

3) Fiscalisation des contributions SYDER pour l'année 2021

Monsieur Gilles DUBESSY Maire expose au Conseil que le Comité du Syndicat Départemental d'Énergie du Rhône (SYDER) a décidé de fiscaliser les contributions des communes sauf avis contraire de leur part. Ayant eu connaissance du montant réel des contributions dû au SYDER.

La part aux charges du syndicat pour la commune de ST.FORGEUX s'élève pour l'année 2021 à **62 215.11 €** et comprend :

les charges prévisionnelles d'éclairage public 2021 (maintenance, exploitation et consommation) pour un montant de	31 473.00 €
Régularisation sur la consommation électrique 2020	- 693.34 €
la régularisation sur la maintenance exploitation 2020	<u>- 968.10 €</u>
pour un montant de	29 811.56 €

Les charges résiduelles pour travaux pour un montant de	29 244.03 €
Contribution d'administration	<u>3159.52 €</u>
	32 403.55 €

Soit au total **62 215.11 €**

Pour l'année 2021 il est proposé au conseil :

d'inscrire au budget primitif la somme de 29 811.56€ (Consommation)

de fiscaliser la part restant, soit 32 403.55 € (Travaux)

soit au total

62 215.11 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4) Demande de subvention au Département « acquisition terrain consorts BLANC » dans le cadre d'appel à projet 2021

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°40-2020 du 17 décembre 2020, concernant l'acquisition de la parcelle de terrain AB 584 appartenant aux consorts BLANC afin de construire une micro-crèche.

Le Conseil Départemental du Rhône aide les communes et leurs groupements afin de faire du territoire départemental un espace de solidarité, sur le fondement de l'article L.1111-10, 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales qui disposent que « le département peut contribuer au financement des projet dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupement, à leur demande ».

Monsieur le maire propose de déposer une demande de subvention au Département dans le cadre d'Appel à projet « pour l'Enfance et la petite Enfance » dans le cadre de la création d'une micro-crèche

L'Acquisition de la parcelle AB 584 d'une surface de 614 m² est de 100 000 €

Le Conseil approuve à l'unanimité.

5) Demande de fonds de concours à la COR

Vu l'article L5216-5 VI du code des Collectivité Territoriales,

Vu la délibération N°COR 2019-24 du Conseil Communautaire en date du 6 février 2019, approuvant la Charte de Partenariat portant Pacte Financier et Fiscal de solidarité entre la COR et ses Communes,

Vu la délibération N°COR 2019-099 du Conseil Communautaire en date du 4 avril 2019, approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours pour les projets inscrits au Programme de développement Territorial,

Vu la délibération N°15-2019 du 28 février 2019 du Conseil Municipal approuvant de la charte sur le « Pacte financier et fiscal de solidarité » ainsi que les projets : Rénovation de la Bibliothèque, sécurisation des entrées du village et la réhabilitation du local du TRAM.

Considérant que les dits travaux doivent débiter 1^{er} semestre 2021 et s'achever fin du 1^{er} semestre 2021.

Considérant que, pour mener à bien ces projets, la commune sollicite le soutien financier de la Communauté de L'Ouest Rhodanien via un fonds de concours, conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

Coût du projet BIBLIOTHEQUE		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	20 000.00	Fonds de concours de la Communauté de l'Ouest Rhodanien	15 %	3 000.00
		Subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes	50 %	10 000.00
		Autofinancement de la commune	35 %	7 000.00
TOTAL	20 000.00	TOTAL		20 000.00

Coût du projet LOCAL DU TRAM		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	100 000.00	Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien	10 %	10 000.00
		Subvention Région Auvergne Rhône Alpes	25 %	25 000.00
		DSIL	40 %	40 000.00
		Autofinancement de la commune	25 %	25 000.00
TOTAL	100 000.00	TOTAL		100 000.00

Coût du projet SECURISATION ENTREES DU VILLAGE		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	100 000.00	Fonds de Concours Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien	10 %	10 000.00
		DEPARTEMENT	10 %	10 000.00
		Subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes	50 %	50 000.00
		Autofinancement de la commune	30 %	30 000.00
TOTAL	100 000.00	TOTAL		100 000.00

Considérant que les modalités de versement du fonds de concours sont établies dans un contrat de Développement Territorial, signé par la Commune et la COR.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente par vidéo-projecteur le projet du bâtiment de la Micro-Crèche de l'Architecte Nathalie CINQUIN de Cublize. Le projet ne satisfait pas le Conseil Municipal trop de Mur.

Monsieur Julien BOLVY intervient et demande pourquoi le projet n'intègre pas des logements sociaux, sachant que le zonage de cette parcelle fait partie du programme opération d'aménagement programmée. Monsieur le Maire indique, qu'il est prévu de procéder à une modification simplifiée du PLU. Notre projet est de construire une micro-crèche et non de créer des logements sociaux.

Monsieur le Maire demande de réfléchir sur ce projet de micro-crèche ainsi que pour la réalisation de logements sociaux, nous en reparlerons au prochain Conseil Municipal. Je tenais à préciser que j'ai reçu une personne de l'OPAC, afin qu'il nous fasse une nouvelle proposition sur le projet de création d'une micro-crèche de leur service architecture une réponse doit nous être faite d'ici 15 jours.

TOUR DE TABLE

Madame Christelle LAFFAY :

L'endettement de la commune est de 1 035 000 € ce qui correspond par habitant à 679 € au 1^{er} janvier 2021.

Une réunion avec la commission culturelle de la communauté de d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien, lors de cette réunion présentation des différents lieux culturels ainsi que les futures manifestations, dès lors que la crise sanitaire sera terminée. Cette commission culturelle accompagne les communes et les écoles qui souhaitent organiser une manifestation.

La société qui organisait les « café en Fête » a fait faillite.

L'Association découverte au Pays de Tarare (ancien Office du Tourisme) organise des manifestations sur le thème : mise en valeur des Communes autour de Tarare, j'ai proposé que la commune de Saint-Forgeux soit mise en valeur en juin-juillet 2022. La commune de Joux sera la première commune à être mise en valeur la date n'est pas encore retenue.

Monsieur Daniel CHAUD :

Concernant le projet de la voie douce une réunion est prévue le 20 mars 2021 à 10h00 rendez-vous près du pont ferroviaire de Pontcharra sur Turdine. Les Consorts BISSARDON ne veulent pas nous céder une partie de leur terrain. En effet un historique conflictuel date avec la famille BISSARDON et la commune.

La voirie communale : une réunion avec la commission pour l'état des routes de la commune est à prévoir.

Monsieur le Maire demande de prévoir l'enrobé « impasse de la voirie ».

Monsieur le Maire intervient demande que Monsieur CHAUD rencontre les propriétaires de cette impasse afin que ceux-ci finissent les travaux d'enrochement et de création de mur.

Un massif de fleurs vivaces va être créé vers la maison de M. MAGAT.

Afin d'optimiser l'arrosage et la sécurité des agents communaux, les bacs de fleurs vont être rapprochés route de Pontcharra.

La plantation aura lieu le mercredi 19 mai avec les agents et les bénévoles.

Madame Isabelle DESSEIGNE :

Le Conseil d'école publique a eu lieu en comité restreint, 61 élèves sont présents. Il n'y aura pas de porte ouverte les inscriptions se feront sur rendez-vous, mettre l'info sur les supports d'information de la commune.

Un lancer de confetti aura lieu le vendredi 19 mars au matin sur la place de la Mairie.

Maintien de la demande d'agrandissement de la classe de CE.

Mme COMMARMOND m'a informé que dans le cadre du bénévolat, elle se propose de laisser des boîtes pour récolter des bouchons plastiques, des anciennes radiographies, des stylos ... Lorsque les contenants seront pleins elle les apportera à l'association concernée pour recyclage. Faire une information sur les supports de la Mairie.

Monsieur Michel GIRERD :

Vendredi 12 mars après-midi a eu lieu la démonstration de la machine aspiratrice pour le nettoyage de la voirie.

La livraison est prévue 1^{ère} semaine de Mai.

Merci de bien vouloir prendre des photos de la passerelle au stade que nos agents ont fabriqué, c'est un travail parfaitement réalisé.

Monsieur Julien BOLVY :

Informe que dorénavant il faudra déposer une déclaration préalable pour : un ravalement de façade, changement de fenêtres etc...

Monsieur Jérôme DURAND :

Informe d'une réclamation a été faite concernant « le paillage mis sur le grillage situé sur le parking Romany ».

Madame Vanessa GIRERD :

Indique qu'il y a toujours des voitures garées sur les passages pour piétons à l'école privée. Monsieur le Maire indique que devons-nous faire contre l'incivilité ?

Madame Catherine MAINAND :

J'ai constaté que les véhicules roulent à vive allure dans la rue « des tourterelles » Monsieur le Maire indique lorsque nous allons refaire la place de la Mairie, nous étudierons les possibilités afin de faire ralentir les véhicules.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50